



NOM DE DOMAINE

1. TOUT SAVOIR SUR LE NOM DE DOMAINE

2. GÉRER VOTRE NOM DE DOMAINE

.nordnet.
Registrar Accrédité par l'ICANN

1. TOUT SAVOIR SUR LE NOM DE DOMAINE

QU'EST-CE QU'UN NOM DE DOMAINE ?

Un nom de domaine est une suite de caractères, composée d'un ou plusieurs termes (éventuellement séparés par des tirets) et d'une extension (.com, .net, .org, .info, .biz, .fr, etc.). Il apparaît sur tous les protocoles Internet (http, ftp, mail, news, ...) et personnalise vos services (*voir la rubrique « Gérer votre nom de domaine »*) :

http://www.entreprise.com/
contact@entreprise.com

ftp://ftp.entreprise.com/
news.entreprise.com ...

IMPORTANCE DU DÉPÔT

Il est important et urgent de réserver votre nom de domaine dès que possible, car c'est la règle du « premier arrivé, premier servi » qui s'applique. Cela signifie que la première personne qui demande un nom de domaine se le voit attribuer, si ce dernier est libre.

CARACTÉRISTIQUES :

- Le nom de domaine doit être composé de deux lettres minimum, il ne peut contenir ni espace, ni lettre accentuée, ni signe spécifique à l'exception du tiret « - » utilisé comme séparateur. *Exception : les noms de domaine internationalisés (voir page 3).*
- Le nom de domaine doit disposer d'un nombre de caractères compris entre 3 et 63, extension exclue.
- Les caractères autorisés sont les lettres de « a à z », les chiffres de « 0 à 9 » et le tiret « - ».
- Il est impossible de commencer ou de finir un nom de domaine par un tiret « - ».
- Le tiret « - » ne peut pas être présent en 3^{ème} position et en 4^{ème} position simultanément.
(sauf dans le cas des noms de domaines internationalisés : si vous avez les connaissances nécessaires, vous pouvez enregistrer votre nom de domaine en utilisant directement une suite ACE débutant par xn--)

LES EXTENSIONS

Pour contrer les dangers du cybersquatting, vous avez la possibilité d'enregistrer vos noms de domaine sous plusieurs extensions.

- Le **.com** est en principe attribué aux sites commerciaux et internationaux. Cependant, aucune condition ne réglementant son attribution, il peut être acheté par un particulier ou une entreprise quel que soit son secteur d'activité.
- Le **.net** est censé désigner des sites appartenant au secteur de l'informatique et des nouvelles technologies. En dépit de cette vocation initiale, il est de plus en plus souvent utilisé en remplacement du **.com** (par exemple, lorsque le nom de domaine en **.com** est déjà pris). L'attribution d'un **.net** n'est soumise à aucune restriction.
- Le **.org** désigne plutôt des sites institutionnels (associations, organismes d'Etat, musées, etc.). Là encore, il est attribué sans restriction et peut être utilisé en remplacement d'une autre extension.
- Le **.eu** représente l'extension désignant les personnes (morales ou physiques) établies sur le territoire de l'Union Européenne. Pour déposer un nom de domaine en **.eu**, vous devez justifier une adresse valide dans l'un des 27 pays membres.
- Le **.biz** affiche clairement sa vocation commerciale. Une entreprise qui choisit le **.biz** renforce son image de marque sur Internet, gagnant ainsi en visibilité et en impact sur sa clientèle.
- Le **.info** se définit comme une extension générique, destinée à suppléer les 80 millions de noms de domaine en **.com** déjà existants, pour les sites Internet ayant plutôt une vocation informative.
- Le **.fr** confère une identité nationale aux noms de domaines dotés de cette extension. Les noms de domaine en **.fr** font l'objet de règles d'attribution strictes, définies dans la charte de nommage AFNIC. Ainsi, le demandeur d'un nom de domaine en **.fr** doit obligatoirement disposer des pièces justificatives de son droit à l'enregistrement.
- Le **.be** est l'extension nationale belge. Les noms de domaine en **.be** sont ouverts à tous, comme les **.com**. Enregistrer un nom de domaine en **.be**, c'est accroître votre visibilité sur Internet et améliorer votre image et votre activité sur le marché belge.
- Le **.asia**, pour vous faire connaître sur le marché asiatique, nécessite un contact local présent dans l'un des 73 pays membre de la communauté DotAsia (Asie / Australie / Pacifique).
- Le **.mobi**, reconnu au niveau international, différencie les applications, contenus, sites Internet... spécifiquement destinés à être consultés depuis un appareil mobile. Le **.mobi** permet donc de guider les utilisateurs nomades vers des sites Internet réalisés à leur attention c'est-à-dire adaptés aux contraintes techniques des appareils mobiles (architecture du site, poids de pages, présentation des contenus texte et vidéo...).
- Le **.tel** n'est pas une extension classique, il se présente sous la forme d'une fiche Web interactive regroupant l'ensemble de vos coordonnées : numéros de téléphone (fixe et/ou mobile), fax, adresses e-mail, sites Internet, mots clés décrivant votre activité, adresse de messagerie instantanée...

*NB : il est impossible de transformer un nom de domaine **.fr** en **.com** (et inversement) puisque les demandes sont effectuées auprès de deux organismes distincts et indépendants (l'AFNIC et l'Internic).*



LES EXTENSIONS SECTORIELLES

Dans le cadre du Pack Relais, nous vous offrons la possibilité d'affirmer votre présence et de valoriser votre expertise sur Internet en déposant un nom de domaine comportant une extension sectorielle :

aeroport.fr	avocat.fr	chirurgiens-dentistes.fr
experts-comptables.fr	geometre-expert.fr	notaires.fr
veterinaire.fr	chambagri.fr	

Réservées aux professionnels de votre secteur d'activité, ces extensions vous permettent d'être identifié plus facilement et plus rapidement par vos clients potentiels.

LES NOMS DE DOMAINE INTERNATIONALISÉS

Un nom IDN (Internationalized Domain Name) est un nom de domaine représenté par des caractères de langue natifs différents des caractères de « a » à « z ». Dans le cadre du Pack Relais, il est possible de déposer un nom de domaine internationalisé sur certaines extensions :

.eu ou **.com** ou **.net** : vous pouvez inclure à votre nom de domaine des signes spécifiques et lettres accentuées de l'alphabet latin ou grec ou cyrillique.

.org ou **.info** : vous pouvez inclure à votre nom de domaine des signes spécifiques et lettres accentuées des alphabets danois, allemand, espagnol, hongrois, islandais, lituanien, letton, polonais, suédois.

.biz : vous pouvez inclure à votre nom de domaine des signes spécifiques et lettres accentuées des alphabets danois, allemand, espagnol, finlandais, hongrois, islandais, lituanien, letton, norvégien, polonais, portugais, suédois.

NOM DE DOMAINE ET PROPRIÉTÉ

Lorsque Nordnet enregistre votre nom de domaine auprès des organismes compétents (les Registres), ce sont vos coordonnées qui apparaissent au niveau du titulaire du nom de domaine.

Vous apparaissez également en tant que contact administratif de votre nom de domaine. Nordnet ne gère que son aspect technique. Le seul et unique titulaire du nom de domaine, c'est donc vous !

DISPONIBILITÉ DU NOM DE DOMAINE

Pour vérifier si le nom de domaine que vous souhaitez déposer est libre, vous pouvez utiliser notre outil de recherche « Vérifier un nom de domaine ». Il vous suffit d'indiquer le nom souhaité et l'extension choisie. S'il est libre vous pourrez alors souscrire directement à l'une de nos formules Pack Relais.

CONFIGURATION DU NOM DE DOMAINE

Pour configurer et utiliser votre nom de domaine, il est nécessaire de souscrire un abonnement au Pack Relais, vous permettant de profiter de services complémentaires (redirection web, renvois d'e-mails...).

2. GÉRER VOTRE NOM DE DOMAINE

MODIFIER LES CONTACTS D'UN NOM DE DOMAINE

Attention : si vous avez enregistré votre nom de domaine dans le cadre d'un abonnement au Pack Relais, vous n'avez pas la possibilité de modifier les contacts techniques et de facturation associés à ce nom de domaine. En effet, les opérations techniques et de facturation sont gérées directement par nos équipes, ceci afin de faciliter la gestion de votre nom de domaine.

Pour modifier les informations relatives aux autres contacts de votre nom de domaine, vous devez remplir le formulaire de modification disponible depuis le site www.nordnet.net, en cliquant sur « Modifier les contacts et/ou les serveurs DNS ». Dès réception de la demande de modification, nous sollicitons par e-mail la confirmation des contacts concernés (administratif, technique, facturation). Les modifications seront effectuées à réception de la confirmation de l'ensemble des contacts sollicités, ou, à défaut, 5 jours après réception par nos services de la 1^{ère} validation.

DÉCLARER VOS SERVEURS DNS

(DOMAIN NAME SERVER : SERVEUR DE NOM DE DOMAINE)

Les serveurs DNS effectuent la correspondance entre un nom de domaine et une adresse IP (adresse réelle d'une machine composée de chiffres) : lorsqu'un internaute saisit une adresse dans son navigateur, c'est le serveur DNS qui la traduit en une adresse IP, compréhensible par les ordinateurs et les réseaux.

Si vous disposez de vos propres serveurs DNS, vous avez la possibilité de déclarer votre domaine sur ceux-ci. (via notre formulaire de modification accessible depuis la rubrique « modifier les contacts et/ou les serveurs DNS »).

ANNULATION DE LA SUPPRESSION DU NOM DE DOMAINE

Pour tout nom de domaine enregistré dans les extensions .com, .net, .org, .tel, .asia, .info, .biz et .mobi, il existe une période dite «Redemption Grace Period» de 30 jours suivants la demande de suppression. Pendant cette période, la demande de suppression du nom de domaine peut-être annulée. Nordnet Registrar procédera à l'annulation de cette suppression (ou récupération du nom de domaine en cours de suppression) sous réserve de paiement des frais de récupération, d'un montant de 145 euros HT. A ces frais s'ajoutent ceux liés au renouvellement du nom de domaine. Après annulation de la suppression, l'enregistrement du nom de domaine est «restauré» avec les informations de titulaire, contacts et DNS qui figuraient dans le Whois avant suppression.



RENOUVELLEMENT AUPRÈS DU REGISTRE ET AUPRÈS DE NORDNET

Les noms de domaine pour l'enregistrement desquels Nordnet est accréditée, sont renouvelés de manière automatique (« auto-renewal »), à échéance, au niveau des bases des Registres des extensions concernées. Pour les .com, .net, .org, .info, .biz, .mobi, .asia et .tel, ce renouvellement peut être annulé dans un délai de quarante (40) jours suivant la date de renouvellement du nom de domaine. Pour les .eu, .be, .re et .fr, ce renouvellement peut être annulé avant la fin du mois suivant la date de renouvellement du nom de domaine.

Le renouvellement de votre nom de domaine au sein des bases de Nordnet n'est, quant à lui, pas automatique. Il doit faire l'objet d'une demande expresse de votre part transmise à nos services avant échéance, que ce soit par vos soins (via le lien « Renouveler un domaine » sur notre site Internet www.Nordnet.net ; au tarif de 29 € HT soit 34.68 € TTC) ou par l'intermédiaire de votre prestataire. La prise en compte de votre demande est soumise au paiement par vos soins ou par votre prestataire de la redevance due au titre du renouvellement du service. Aussi, à défaut de validation du renouvellement de votre nom de domaine dans les délais mentionnés ci-dessus, Nordnet annulera le renouvellement effectué par le Registre. Toutefois, pour que vous renouveliez l'enregistrement de votre nom de domaine dans les délais, nous vous avertissons par e-mail à l'approche de cette échéance.

Dans la mesure où votre nom de domaine est automatiquement renouvelé par le Registre (à l'inverse de Nordnet) l'échéance de votre nom de domaine au cours de la période de quarante jours visée ci-dessus peut apparaître différente selon que vous effectuiez une recherche au sein des bases Whois du Registre (ou de tout tiers s'appuyant sur les bases du Registre) ou au sein des bases de Nordnet.

DURÉE DE VIE DE VOTRE NOM DE DOMAINE

A l'échéance d'un nom de domaine, si vous souhaitez le conserver, vous devez procéder à son renouvellement dans les délais et conditions définies par Nordnet ou par votre prestataire. La prise en compte de votre demande de renouvellement est soumise au paiement de la redevance afférente.

Lorsque nos services auront validé votre paiement, nous confirmerons le renouvellement automatique de votre nom de domaine en .com, .net, .org, .info, .biz, .mobi, .asia ou .tel auprès du Registre. A défaut de renouvellement via ce site ou par l'intermédiaire de votre prestataire, sous quarante (40) jours à l'issue de l'échéance de votre nom de domaine, Nordnet vous informera par courrier du blocage de votre nom de domaine et de la possible suppression de ce dernier.

La prise en compte de votre demande est soumise au paiement par vos soins ou par votre prestataire de la redevance due au titre du renouvellement du service. Ainsi, si le renouvellement de votre nom de domaine n'est pas validé auprès de nos services dans les conditions et délais définis, Nordnet annulera le renouvellement automatique de votre nom de domaine auprès du Registre et initiera la demande de suppression de votre nom de domaine.

POUR NOUS CONTACTER

3420 *(appel non surtaxé)*

www.nordnet.com



ACCUEIL COMMERCIAL

Adresse : Nordnet - 20 rue Denis Papin - CS 20458
59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (le vendredi 17h)

